

Attestation dérogatoire numérique



© ?

À compter du **lundi 6 avril**, les attestations de déplacement dérogatoire qui sont **OBLIGATOIRES** pourront être générées à partir d'un formulaire rempli sur smartphone (ou tablette / ordinateur) depuis le site du Ministère de l'Intérieur et celui du gouvernement. [Cliquez ici](#)

Cette solution nouvelle, en ligne, sûre et simple est mise en place en complément du papier.

Par conséquent, les attestations rédigées sur papier restent valables.

Une fois le formulaire rempli, ce dernier génère un **QR code** pouvant être présenté puis scanné par les forces de l'ordre en cas de contrôle.

Les champs à remplir au niveau du formulaire en ligne sont les mêmes que pour la version papier à savoir son nom, son prénom, sa date et sa ville de naissance, ainsi que son adresse postale.

Il est possible de cocher une ou plusieurs justifications à sa sortie, afin de regrouper au maximum les déplacements.

Quels avantages à la version numérique :

- Économie de papier et d'encre
- Respect de la distanciation sociale avec les forces de l'ordre
- Respect des gestes barrières

Le Ministère de l'Intérieur souligne par ailleurs qu'aucune collecte des données des usagers ne pourra être effectuée à cette occasion...

Liens utiles

[Téléchargez une attestation numérique](#)

[Téléchargez une attestation papier](#)